Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00408 **Publié le 29 octobre 2026**

Arrêté n° 2026-654/PR du 14 septembre 2026

Portant prorogation de l'agrément accordé à Monsieur Wadrobert Etienne par délibération n° 2022-178/BAPI du 21 octobre 2022

Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 2011-104/API du 25 novembre 2011 instituant le code de développement économique de la province des îles Loyauté,

Vu la délibération modifiée n° 2022-178/BAPI du 21 octobre 2022 accordant une aide à l'équipement, une aide au fonds de roulement et une aide à la couverture sociale du chef d'entreprise à Monsieur WADROBERT Etienne pour la création de son activité d'accueil en tribu.

Considérant l'avis de la commission Economie Intégrée (agriculture, tourisme, artisan, commerce et pêche) du 11 août 2026,

Considérant la demande de prorogation formulée par Monsieur WADROBERT Etienne par courrier en date du 30 avril 2026.

ARRETE

Article 1er : Une prorogation supplémentaire de 36 mois est accordée pour la réalisation du projet de monsieur Wadrobert Etienne.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté, notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Président de la Province des Iles Loyauté par délégation le Secrétaire Général Adjoint par intérim

HANNER XALITE